



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUSSIR AU LYCÉE

BACCALaurÉAT 2025

DOSSIER DE PRÉSENTATION

- ✓ les **chiffres clés**
- ✓ le **calendrier**
- ✓ **voie professionnelle :**
un **calendrier**
pour mieux
réussir
- ✓ réussir son
entrée dans
l'enseignement
supérieur avec
Parcoursup

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LES CHIFFRES CLÉS

LE CALENDRIER 2025

LES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DU BACCALAURÉAT

- ✓ **L'ÉVALUATION**
- ✓ **LES AIDES ET AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS**
- ✓ **LES MENTIONS**
- ✓ **LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE**
- ✓ **LA SESSION DE REMPLACEMENT**

UNE NOUVELLE ÉVALUATION POUR LES SCIENCES DE L'INGÉNIEUR

VOIE PROFESSIONNELLE : UN CALENDRIER POUR MIEUX RÉUSSIR

LES EFFECTIFS DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

INTRODUCTION

Le bac, c'est la fin de plusieurs années d'études, mais aussi le début de quelque chose de nouveau : pour certains, c'est le premier pas dans le monde du travail ; pour d'autres, c'est la poursuite des études supérieures.

Un moment important pour tous les élèves et leurs familles, et les résultats sont toujours très attendus !

31 277 candidats cette année dans l'académie d'Aix-Marseille.

Belle réussite à toutes et à tous !

LES
CHIFFRES-CLÉS
DU

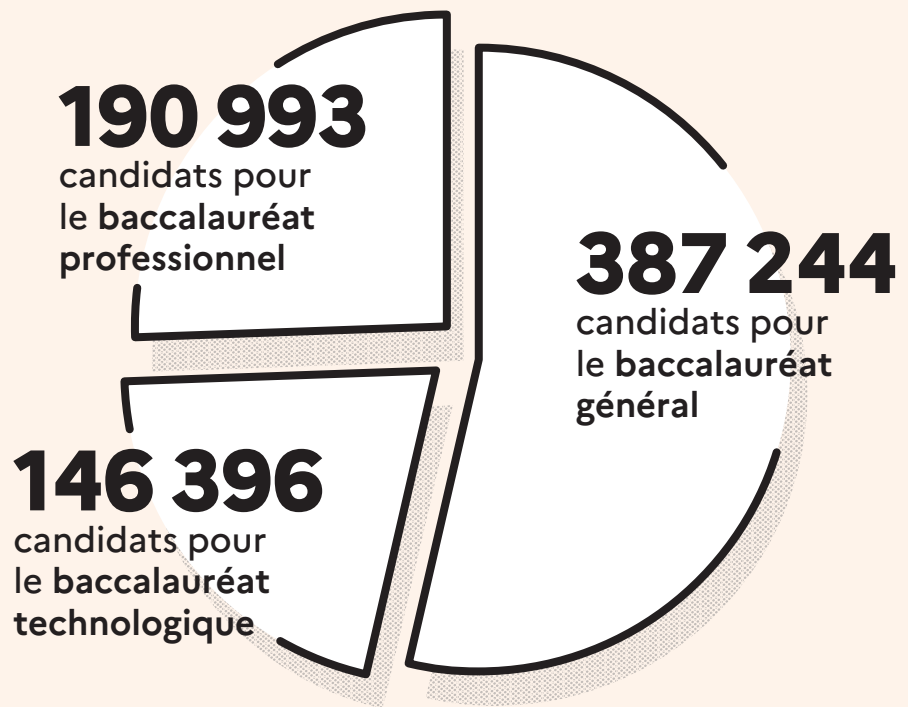
BAC 2025

724 633
candidats



Dont **20 703**
candidats individuels

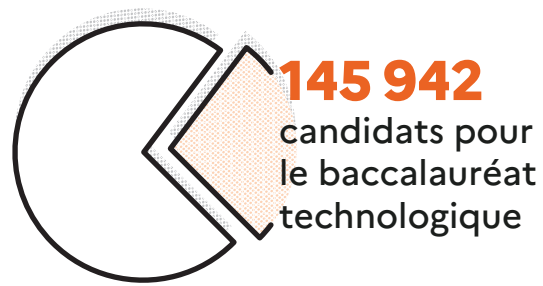
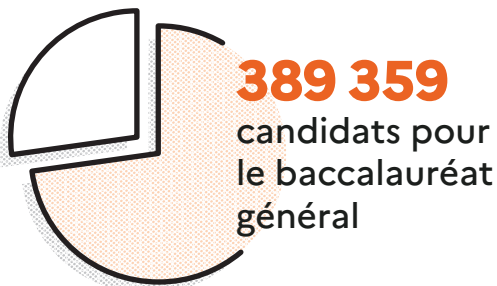
9 913
candidats pour
le baccalauréat
général et technologique



10 790
candidats pour
le baccalauréat
professionnel



Épreuves anticipées de français





Calendrier des épreuves terminales du baccalauréat 2025

Baccalauréat général et technologique

13 juin	Épreuve écrite de français
Calendrier défini par les académies	Épreuve orale de français
16 juin	Philosophie
Du 17 au 19 juin	Enseignements de spécialité
Du 23 juin au 2 juillet	Grand oral
4 juillet	Publication des résultats
Du 7 au 9 juillet	Épreuves du second groupe

Baccalauréat professionnel

12 mai	Français et histoire-géographie et enseignement moral et civil
13 mai	Arts appliqués et cultures artistiques et économie-droit et économie-gestion
14 mai	Langue vivante obligatoire B
21 mai	Langue vivante obligatoire A
À partir du 23 juin	Épreuve orale de projet
26 juin	Prévention - santé - environnement
4 juillet	Publication des résultats
Du 7 au 9 juillet	Épreuves de contrôle

Sessions de remplacement

Du 8 au 11 septembre	Baccalauréat général et technologique
Du 8 au 12 septembre	Baccalauréat professionnel
Du 17 au 19 septembre	Épreuves pratiques et écrites de mathématiques et physique-chimie

LES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DU BACCALAURÉAT

L'ÉVALUATION

Le baccalauréat général et technologique évalue le niveau de maîtrise des connaissances et des compétences que les candidats ont acquis pendant les deux années du cycle terminal (première et terminale).

Les acquis des candidats sont évalués selon deux modalités :

- **Par des épreuves terminales qui représentent 60 % de la note finale :**

Les épreuves terminales comprennent les deux épreuves passées en fin de première (les épreuves écrite et orale de français) et les quatre épreuves passées en terminale (deux épreuves d'enseignements de spécialité, l'épreuve écrite de philosophie et le [Grand oral](#)).

Au total, sur l'ensemble des deux années, les candidats présentent six épreuves.

- **Par le contrôle continu qui représente 40 % de la note finale :**

Les enseignements évalués dans le cadre du contrôle continu sont les suivantes :

- Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première ;
- Histoire-géographie ;
- Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique) ;
- Langue vivante A et B ;
- Enseignement moral et civique (classes de première et de terminale) ;
- Enseignements optionnels : les candidats peuvent être évalués sur deux enseignements optionnels au maximum. L'inscription à une option à l'examen implique obligatoirement la prise en compte des résultats en contrôle continu. Les coefficients de ces enseignements s'ajoutent au total des coefficients prévus pour les enseignements obligatoires ;
- Éducation physique et sportive (EPS) : l'évaluation de l'EPS se fait en contrôle en cours de formation (CCF). Les candidats sont évalués sur 3 CCF au cours de l'année de terminale. La moyenne de ces 3 CCF constitue la note d'EPS.

Les modalités d'évaluation dans le cadre du contrôle continu sont définies en fonction du statut du candidat.

- **Pour les candidats scolaires**, inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat ou au CNED réglementé, le contrôle continu prend en compte les moyennes annuelles de première et de terminale.

Afin de conforter une évaluation équitable du contrôle continu entre les candidats, un [guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis au lycée général et technologique](#) pose les principes communs, les préconisations par discipline et par spécialité.

- **Pour les candidats individuels**, dits « candidats libres », des évaluations ponctuelles sont organisées, pour les enseignements obligatoires et optionnels.

Pour en savoir plus sur les modalités de délivrance du baccalauréat professionnel :

<https://www.education.gouv.fr/le-baccalaureat-professionnel-2025-450390>

LES AIDES ET AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS

Au titre de la session 2025, **5 375 candidats dans l'académie** de première et terminale, toutes voies confondues, bénéficient d'une aide ou d'un aménagement d'épreuves.

Il existe deux procédures distinctes :

- Une **procédure simplifiée** à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro-développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAI) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Une **procédure complète** pour tous les autres élèves dont la demande est adressée à un médecin désigné à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Pour les deux procédures, les aménagements sont accordés par le recteur.

Une organisation adaptée aux besoins des candidats

En fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des aides humaines ou techniques. **Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité** et conformes à la réglementation en vigueur pour les épreuves du diplôme présenté.

Les aides humaines

Les candidats empêchés d'écrire peuvent **obtenir l'aide d'un secrétaire ou d'un assistant.**

Le premier a pour mission d'écrire ou de lire pour le compte du candidat qu'il assiste. Cette tâche **exclut toute initiative personnelle** du secrétaire. L'assistant a une mission qui est bornée et définie avec précision dans la décision d'aménagements d'épreuves.

Son rôle peut, par exemple, consister à reformuler ou séquencer une consigne complexe ou décrire une représentation iconographique.

Les aides techniques

Ces aides peuvent se présenter sous la forme d'une machine à écrire en braille ou encore d'un ordinateur portable avec un logiciel de reconnaissance vocale ou de traitement de texte. Elles nécessitent ainsi de la part du candidat une certaine habitude d'usage.

Les logiciels à composante vocale peuvent répondre à des besoins différents : certains permettent d'écrire sous la dictée de l'élève, mais il peut aussi s'agir de lire un texte écrit ou d'une commande vocale répondant aux ordres du candidat.

Pour les candidats malvoyants ou présentant un handicap auditif, une transcription des sujets en caractères agrandis (en fonction des normes) ou en braille, l'intervention d'enseignants spécialisés pratiquant la langue des signes, ou encore d'un interprète pratiquant l'un des modes de communication familiers aux candidats, peuvent être mis à disposition.

Pour les élèves souffrant de dyscalculie ou de dyspraxie, l'usage de la **calculatrice simple** et non programmable constitue un outil d'accessibilité et elle est autorisée dans ce cadre.

Outres ces aménagements, les candidats peuvent bénéficier de temps majoré sans excéder le tiers-temps.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des locaux et à la mise en place d'aménagements matériels. Ainsi, chaque candidat en situation de handicap doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel et l'utiliser dans de bonnes conditions.

Les autorités académiques peuvent par ailleurs ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent se rendre dans leur centre d'examen.

Enfin, l'organisation horaire doit laisser à ces candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves. Ainsi, s'il est possible de prévoir un temps d'épreuve majoré, et de commencer une épreuve 1h avant les autres candidats, il est également recommandé de répartir les épreuves sur plusieurs jours.

Le président de jury est informé des aménagements accordés aux candidats, dans le respect du principe d'anonymat.

LES MENTIONS

Les mentions sont attribuées aux candidats ayant obtenu une moyenne supérieure à 10/20, à l'issue des épreuves du premier groupe, selon les règles suivantes :

- **Assez bien** pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- **Bien** pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- **Très bien** pour une moyenne entre 16 et 18 ;
- **Très bien avec les félicitations du jury** pour une moyenne supérieure à 18.

LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE

Les épreuves orales du second groupe, dites de rattrapage sont prévues les **7, 8 et 9 juillet 2025** pour le baccalauréat général, technologique et professionnel.

Pour le baccalauréat général et technologique, elles sont accessibles aux candidats dont la note globale à l'examen est **égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20**.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats éligibles aux épreuves de rattrapage passent **une épreuve orale dans deux enseignements choisis** parmi le français, la philosophie et les enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. Les oraux durent 40 minutes : 20 minutes de préparation et 20 minutes de présentation. Les notes de ces oraux remplacent celles obtenues aux épreuves du premier groupe **uniquement si elles sont supérieures** à ces dernières. Le coefficient applicable à la matière présentée est inchangé.

Pour le baccalauréat professionnel, ces épreuves sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une **moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20**, et une note **moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles** du baccalauréat professionnel.

Elles prévoient :

- Une interrogation sur les disciplines suivantes : mathématiques ou physique-chimie ou économie-droit ou économie-gestion ou prévention-santé-environnement selon la spécialité concernée d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part ;
- La possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés.

Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.

LA SESSION DE REMPLACEMENT

La session de remplacement se déroulera à partir du **8 septembre** pour l'ensemble des baccalauréats et le **11 septembre** pour l'épreuve anticipée écrite de français.

Cette session est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves du premier ou du second groupe, **pour des raisons de force majeure**.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement sont prises en compte au titre des épreuves de la session normale auxquelles le candidat n'a pu se présenter.

Dans l'attente des délibérations finales, les candidats à la session de remplacement conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup.



DES CHANGEMENTS POUR L'ÉPREUVE SCIENCES DE L'INGÉNIEUR

Cette session est marquée par la mise en place d'une épreuve pratique pour l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur.

L'épreuve de cette spécialité est désormais constituée de deux parties : une partie écrite, portant sur les sciences de l'ingénieur et les sciences physiques, et une partie pratique. La note globale de l'épreuve est donnée sur 20 points.

D'une durée d'une heure, l'épreuve pratique vise à évaluer le niveau de maîtrise par les candidats de la compétence « valider les performances d'un produit par les expérimentations et les simulations » ainsi que les connaissances associées.

Déroulé de l'épreuve

Le candidat tire au sort sa situation d'évaluation. Dans un laboratoire, il doit mettre en œuvre une expérimentation et une simulation qui permettront de comparer les performances issues des trois réalités du système (le cahier des charges, le système virtuel et le système matériel).

Cette épreuve vise à évaluer la maîtrise mais également à valoriser l'autonomie et l'initiative du candidat.

Compte tenu des contraintes techniques liées à cette épreuve, les candidats individuels en sont dispensés.

VOIE PROFESSIONNELLE : UN CALENDRIER POUR MIEUX RÉUSSIR

La réforme des lycées professionnels se déploie progressivement depuis la rentrée scolaire 2023. À compter de cette année, chaque élève de terminale choisit un **parcours qui se déroule sur six semaines** à partir de la mi-mai, dans la perspective de réaliser son projet après le baccalauréat :

- Soit un **parcours de préparation à l'insertion professionnelle**. Ce parcours repose sur six semaines de formation en milieu professionnel (PFMP), qui peuvent être effectuées dans différents lieux d'accueil/entreprises, pour faciliter la transition vers l'emploi souhaité par l'élève. Comme pour chaque PFMP réalisée, celle-ci donne lieu à une gratification ;
- Soit un **parcours de préparation à la poursuite d'études**. Ce parcours de six semaines repose sur des renforcements disciplinaires ciblés, une prise d'autonomie et la découverte de l'enseignement supérieur, pour faciliter la transition du lycée vers la filière souhaitée par l'élève.

Cette nouvelle organisation s'est accompagnée d'un **nouveau calendrier des épreuves terminales** pour la voie professionnelle. Ainsi, cette année, les épreuves écrites d'enseignement général et d'enseignement professionnel du baccalauréat professionnel, communes à tous les candidats, ont débuté le **lundi 12 mai**. **Les dernières épreuves auront lieu le jeudi 26 juin 2025**.

Pour cette session, l'offre de spécialités du baccalauréat professionnel s'enrichit afin de répondre toujours mieux aux évolutions des secteurs d'activité :

- Une spécialité est créée :

Modélisation et prototypage 3D

Le titulaire du diplôme intervient majoritairement au sein d'un bureau d'études en lien avec l'industrialisation du produit. Il intervient à toutes les étapes de conception d'un produit et s'insère dans des entreprises de tailles et secteurs d'activités économiques très divers.

- Deux spécialités sont renouvelées :

Accompagnement, soins et services à la personne

Le titulaire du diplôme professionnel exerce son activité auprès d'enfants, d'adolescents, de personnes adultes ou âgées, de personnes en situation de handicap, y compris en situation temporaire ou permanente de dépendance. Il exerce auprès de ces personnes des activités de soins d'hygiène, de confort, de sécurité et d'aide aux actes de la vie quotidienne ainsi que de maintien de la vie sociale. Il travaille en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les partenaires institutionnels.

Esthétique, cosmétique, parfumerie

Le titulaire du diplôme est un technicien qualifié, spécialisé dans les techniques de soins esthétiques, le conseil à la clientèle, la vente des produits cosmétiques et de parfumerie, ainsi que dans l'animation de pôles de vente auprès de la clientèle. Il peut exercer ses activités dans des instituts de beauté, parfumeries, salons de coiffure ou établissements de soins.

LES EFFECTIFS DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Effectifs de candidats par baccalauréat et par département

Session 2025	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Vaucluse	Total Académie
Bac général (BCG)	12 367	769	751	2 997	16 884
Bac technologique (BTN)	4 726	302	252	1 238	6 518
Total BCG + BTN	17 093	1 071	1 003	4 235	23 402
Bac professionnel	5 564	321	383	1 607	7 875
Total bacs	22 657	1 392	1 386	5 842	31 277
Epreuves anticipées (EA)	16 985	1 121	965	4 342	23 413
Total bacs + épreuves anticipées	39 642	2 513	2 351	10 184	54 690

LES EFFECTIFS DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Baccalauréat technologique

Détail des effectifs, par série pour le baccalauréat technologique dans les 4 départements de l'académie d'Aix-Marseille :

- Bouches-du-Rhône

- Vaucluse

- Alpes-de-Haute-Provence

- Hautes-Alpes

Série	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Vaucluse	Total
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	43	8	4	8	63
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	723	40	25	154	942
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	841	74	31	138	1 124
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	104	8	8	48	168
STL Sciences et technologies de laboratoire	230	16	24	56	326
STMG Sciences et technologies du management et gestion	2 700	169	139	786	3 794
S2TMD Sciences et technologies et techniques de la Musique et de la Danse	2	0	0	0	2
Total candidats Baccalauréat technologique	4 643	315	231	1 230	6 419

Épreuves anticipées du Baccalauréat général

Série	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
TOTAL épreuves anticipées Baccalauréat général	12 305	798	742	3 196	17 041

Épreuves anticipées du Baccalauréat technologique

Série	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et restauration	48	8	7	10	73
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	801	48	33	229	1 111
STI2D Sciences et technologie de l'industrie et du développement durable	888	76	28	178	1 170
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	116	2	3	41	162
STL Sciences et technologies de laboratoire	220	15	22	86	343
STMG Sciences et technologies du management et de la gestion	2 548	152	135	721	3 556
S2TMD Sciences et technologiques de la Musique et de la Danse	5	0	0	0	5
TOTAL épreuves anticipées Baccalauréat technologique	4 626	301	228	1 265	6 420

Total épreuves anticipées (Baccalauréats général et technologique)

	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
TOTAL Epreuves anticipées	16 931	1 099	970	4 461	23 461

Baccalauréat professionnel par spécialité et par département

Spécialité	Bouches-du-Rhône	Alpes-de-Haute-Pce	Hautes-Alpes	Vaucluse	Total
Accompagnement soins et services à la personne	601	38	29	73	741
Aéronautique option Avionique	12	0	0	1	13
Aéronautique option Structure	14	0	0	0	14
Aéronautique option Systèmes	44	0	0	0	44
Aménagement et finition du bâtiment	5	0	0	8	13
Animation - enfance et personnes âgées	97	0	13	24	134
Artisanat et métiers d'art Option Communication visuelle pluri média	73	0	0	0	73
Artisanat et métiers d'art Option Métiers de l'enseigne et de la signalétique	6	0	0	0	6
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	560	44	26	184	814
Bio-industries de transformation	20	0	0	0	20
Boucher charcutier traiteur	5	0	0	0	5
Boulangier-pâtissier	22	0	0	0	22
Commercialisation et services en restauration	52	11	13	27	103
Conducteur transport routier marchandises	33	0	20	20	73
Cuisine	101	21	11	41	174
Esthétique cosmétique parfumerie	155	2	0	36	193
Étude et réalisation d'agencement	13	0	0	0	13
Gestion des pollutions et protection de l'environnement	1	0	0	0	1
Hygiène, propreté et stérilisation	28	0	0	0	28
Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	58	9	10	7	84
Interventions sur le patrimoine bâti option A - Maçonnerie	3	0	0	0	3
Logistique	80	0	0	10	90
Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles	0	6	0	10	16
Maintenance des matériels Option B - Matériels de construction et de manutention	15	6	0	9	30
Maintenance des matériels Option C - Matériels d'espaces verts	0	0	0	8	8
Maintenance des systèmes de production connectés	206	20	9	50	285
Maintenance des véhicules Option A - Voitures particulières	152	22	40	64	278
Maintenance des véhicules Option B - Véhicules de transport routier	32	0	5	15	52
Maintenance des véhicules option C - Motocycles	25	9	0	12	46

Maintenance et efficacité énergétique	62	0	0	14	76
Maintenance nautique	42	0	0	0	42
Menuiserie Aluminium-Verre	2	0	0	0	2
Métiers de l'accueil	335	28	18	104	485
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	410	15	23	133	581
Métiers de la coiffure	34	2	0	9	45
Métiers de la mode - vêtement	51	0	0	30	81
Métiers de la sécurité	50	0	0	52	102
Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	612	41	28	225	906
Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	446	30	16	135	627
Métiers du froid et des énergies renouvelables	67	0	0	13	80
Microtechniques	23	0	0	10	33
Modélisation et prototypage 3D	33	0	0	8	41
Optique lunetterie	29	0	0	0	29
Organisation de transport de marchandises	46	0	0	13	59
Ouvrages du bâtiment : métallerie	41	0	0	0	41
Photographie	42	0	1	1	44
Pilote de ligne de production	0	0	0	7	7
Plastiques et composites	15	0	0	0	15
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	54	4	0	0	58
Réalisation de produits imprimés et plurimédia Option A - Productions graphiques	32	0	0	0	32
Réalisation de produits imprimés et plurimédia Option B - Productions imprimées	25	0	0	0	25
Réparation des carrosseries	20	0	0	29	49
Systèmes numériques option A - Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire	52	0	0	18	70
Systèmes numériques option B - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques	61	0	12	50	123
Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	248	0	22	64	334
Technicien Gaz	8	0	0	0	8
Technicien constructeur bois	0	0	29	0	29
Technicien d'études du bâtiment Option A - Etudes et économie	25	0	12	15	52
Technicien d'études du bâtiment Option B - Assistant en architecture	22	0	14	12	48
Technicien du bâtiment : Organisation et réalisation du gros œuvre	19	3	0	11	33
Technicien en appareillage orthopédique	16	0	0	0	16
Technicien en chaudronnerie industrielle	89	0	0	12	101
Technicien en prothèse dentaire	40	0	0	0	40

Technicien en réalisation de produits mécaniques Option Réalisation et maintenance des outillages	12	0	0	0	12
Technicien en réalisation de produits mécaniques Option Réalisation et suivi de production	27	0	0	11	38
Technicien géomètre - topographe	12	0	0	12	24
Technicien menuisier agenceur	21	0	32	15	68
Travaux publics	28	10	0	5	43
TOTAL Baccalauréat Professionnel	5 564	321	383	1 607	7875



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*